

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPARGNE SALARIALE 9 et 10 FEVRIER 2011

PERFORMANCES DES F.C.P.E A FIN DECEMBRE 2010:

CARREFOUR ACTIONS :
NATIXIS INTEREPARGNE.



- 8,10% (100% Actions Carrefour)

CARREFOUR LONG TERME :
B.N.P. PARIBAS.



+ 14,80% (100% Actions)

**Carrefour Long Terme +14,80 % contre +13,80 % par rapport à son indice,
soit une sur-performance relative de +1,00 % :**

CARREFOUR EVOLUTION :
HSBC.



+12,00% (65%Actions / 35%Obligations)

**Carrefour Évolution +12,00% contre + 10,70% par rapport à son indice,
soit une sur-performance relative de + 1,30%.**

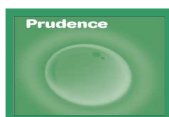
CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE :
NATIXIS INTEREPARGNE



+9,80%(50%Actions / 50%Obligations)

**Carrefour Équilibre Solidaire + 9,80% contre +8,60 % par rapport à son indice,
soit une sur-performance relative de +1,20%**

CARREFOUR PRUDENCE :
SOCIETE GENERALE



+ 3,80% (15% Actions + 85 % Obligations)

**Carrefour Prudence + 3,80 % contre + 4,00% par rapport à son indice,
soit une sous performance relative de - 0,20%**

CARREFOUR COURT TERME :
AXA INVESTMENT MANAGER.



+ 0,37% (100 % Monétaire)

**Carrefour +0,37% contre + 0,44% par rapport à son indice,
soit une sous performance relative de - 0,07%**

Commentaires sur la gestion financière des FCPE :

En absolu :

Performance positive pour tous les F.C.P.E de la gamme, favorisée par le rebond des actions en fin d'année.

En relatif :

- **Long Terme** (+1.00 %) : Bilan positif grâce à la gestion des actions européennes
- **Évolution** (+1.30%) : Maintien du caractère dynamique grâce à la gestion diversifiée de HSBC
- **Équilibre** (+1.20%) : Année à deux vitesses, avant et après le passage en ISR
- **Prudence** (- 0.20 %) : L'exposition sur la Grèce a été pénalisante pour le FCPE
- **Court Terme** (- 0.07%) : Constat d'amélioration malgré une légère sous performance.

Commentaire des membres FORCE OUVRIERE du Conseil de Surveillance :

L'ensemble des FCPE a surperformé par rapport à leur indice, à part Carrefour Prudence. Depuis de nombreux mois, le Conseil de Surveillance s'interrogeait sur les résultats négatifs du FCPE Prudence, géré par la Société Générale.

En 2010 le Conseil de Surveillance a décidé de réaliser un appel d'offre auprès d'autres organismes bancaires, afin de remplacer la Société Générale, pour la gestion de ce Fonds. Après plusieurs réunions d'étude des dossiers, présentés par les différents organismes sollicités, le Conseil de Surveillance assisté du cabinet conseil Hewitt, a décidé de retirer la gestion du Fonds PRUDENCE à la Société Générale au profit de la Banque Postale.

Les porteurs de parts du Fonds Prudence recevront un courrier de la Banque Postale pour les avertir de ce changement de gérant. L'ensemble des transferts sera réalisé courant février, pour être finalisé dès le 1^{er} mars 2011.

PARTICIPATION ANNEE 2010

Réserve Spéciale de Participation 2010 :

153 Millions d'Euros

(Contre 134 M€ en 2009)

Distribué à 140 483 bénéficiaires (3 mois d'ancienneté)

(Contre 142 000 en 2009)

La part de chacun représente **5.6% du salaire brut annuel**

(Contre 5% en 2009)

Soit **0,76 mois** de salaire pour les salariés payés sur 13,5 mois.

(Contre 0,67 mois en 2009)

et **0,73 mois** de salaire pour les salariés payés sur 13 mois.

En moyenne **1 050 Euros** par salarié

AU CHOIX DU SALARIE :

1) JE DEBLOQUE MA PARTICIPATION :

Depuis 2008, la loi ne vous oblige plus au blocage de la participation sur 5 ans. Vous pouvez percevoir de suite ce montant. Les sommes perçues sont exonérées de cotisations de Sécurité Sociale (hors CSG et CRDS), mais **sont imposables au titre de l'Impôt sur le Revenu** pour le bénéficiaire.

2) JE REPONDS ET J'EPARGNE MA PARTICIPATION :

- ✓ Dans le PEG
- ✓ Dans le PERCO
- ✓ Une partie dans le PEG, une partie dans le PERCO

3) JE NE REPONDS PAS SUR MON CHOIX

ATTENTION : Loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites

Sans réponse de votre part aux dates limite de réponse (*voir ci-dessous*), vos avoirs seront transférés **dans le Fonds Equilibre Solidaire (choisi par le Conseil de Surveillance comme Fonds par défaut)**

- ✓ Une partie sur le PEG : environ 93 % du montant, bloqué 5 ans
- ✓ Une autre partie dans le PERCO : environ 7 % du montant, bloqué jusqu'au départ à la retraite

Équilibre Solidaire



Les Bulletins d'option seront distribués aux salariés à partir du 4 Mars 2011.
L'accès internet sera ouvert à partir du 5 Mars.



Ces bulletins devront être retournés chez Interépargne avant le 28 Mars par courrier ; ou le 30 Mars avant 17h par internet.
La participation sera soit versée, soit placée le 29 Avril 2011, en fonction du choix du salarié.

Rédacteur : André Denis TERZO (Besançon Valentin)

Les Membres du Conseil de Surveillance

TITULAIRES : Michel Enguelz (Hypers France), André Denis Terzo (Hypers France), Sophie Jarillot (Carrefour Market), Jean-Yves Chaussin (SDNH), Jacqueline Poitou (Hypers France), Jean Luc Jacobs (ED), Claude Geoffray (Hypers France), Marcel Aragonés (Hypers France), Roland Techer (Continent 2001)